



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 21 au 25 juin 2010

Point 7.5 de l'ordre du jour provisoire

CE146/INF/5 (Fr.)

1^{er} mai 2010

ORIGINAL : ESPAGNOL

30^e ANNIVERSAIRE DE L'ÉRADICATION DE LA VARIOLE ET DE LA CRÉATION DU FONDS RENOUVELABLE DE L'OPS POUR L'ACHAT DE VACCINS

Antécédents

1. L'année 1959 marque le début d'un programme Régional visant l'éradication de la variole aux Amériques, suite à la résolution CSP13.R19 de la 13^e Conférence sanitaire panaméricaine.
2. La même année, l'Assemblée mondiale de la Santé recommande que les pays dans lesquels la variole était endémique lancent des programmes spéciaux en vue de l'éradication mondiale de cette maladie.
3. En 1967, année au cours de laquelle a commencé le Programme intensifié d'éradication de la variole, l'Amérique du Sud offrait les meilleures perspectives au niveau mondial pour l'éradication de ce fléau. Durant la même année, un seul pays, le Brésil, présentait presque la majeure partie des cas dans les Amériques.
4. Le dernier cas de variole dans la Région des Amériques a été notifié à Río de Janeiro, au Brésil, en 1971.
5. Le dernier cas de variole dans le monde a été notifié le 26 octobre 1977, dans la ville de Merca en Somalie.
6. Le 9 décembre 1979, les membres de la Commission mondiale pour la certification de l'éradication de la variole ont signé un document dans lequel ils déclaraient que le monde était exempt de variole, ce qui représente la première éradication d'un pathogène humain dans le cadre mondial et régional grâce à des actions de santé publique, parmi lesquelles la vaccination.

7. Le rapport final de la Commission mondiale, *L'éradication mondiale de la variole*, a été publié dans les six langues officielles de l'Organisation mondiale de la Santé et ses conclusions et recommandations ont été adoptées par la 33^e Assemblée mondiale de la Santé le 8 mai 1980.

8. Le Fonds renouvelable de l'OPS pour l'achat de vaccins a été établi par le Conseil directeur en 1977 par la résolution CD25.R27. Il a commencé formellement ses opérations en 1979 au sein du Programme élargi de vaccination. Le Fonds renouvelable a représenté durant ces 30 années un mécanisme de coopération que les États membres de l'OPS ont créé pour maintenir l'approvisionnement opportun de vaccins de qualité aux prix les plus bas, ce qui a eu des répercussions favorables sur la réduction de la morbidité et de la mortalité dues aux maladies évitables par la vaccination et, en général, sur la santé publique des peuples de la Région des Amériques.

9. À plusieurs reprises et sous des formes très variées, les États membres ont reconnu les avantages du Fonds renouvelable et ont manifesté leur appui pour qu'il maintienne ses activités selon les principes d'équité et de solidarité qui le régissent.

10. Avec l'introduction de nouveaux vaccins dont le coût et la pérennité représentent des défis majeurs pour les États membres, le Fonds renouvelable a eu un rôle fondamental en encourageant l'accès équitable aux vaccins dans les pays de la Région.

11. Face aux nouveaux défis dans le domaine de l'immunisation, il convient de souligner les 30 années de fonctionnement du Fonds renouvelable, dont la vision d'avenir qui aura gouverné sa création aura notamment servi à ce que la vaccination soit considérée dans la Région des Amériques comme un bien public et à ce que l'intervention en santé bénéficie d'une plus grande acceptation sociale.

Proposition

12. Réaliser à l'occasion du 50^e Conseil directeur de l'OPS, une célébration mondiale pour rendre hommage aux milliers d'agents de santé et bénévoles de la communauté qui, sous l'orientation de l'OMS et des autorités nationales, ont œuvré pour parvenir à l'éradication de la variole, ainsi que pour reconnaître l'apport essentiel du Fonds renouvelable aux progrès du Programme élargi de vaccination dans la Région des Amériques.

13. Les objectifs de la célébration sont les suivants :

- a) réflexion sur l'héritage de l'éradication de la variole auprès des programmes de santé publique de la Région, en particulier le Programme élargi de vaccination ;

b) reconnaissance des apports du Fonds renouvelable à la santé publique : passé, présent et futur.

14. Proposition d'ordre du jour de la célébration au moyen d'un panel qui aborde les thèmes suivants :

a) héritage de l'éradication de la variole auprès des programmes de santé publique de la Région ;

b) création et histoire du Fonds renouvelable ;

c) le Fonds renouvelable comme élément de succès pour les programmes nationaux de vaccination ;

d) le Fonds renouvelable comme mécanisme d'équité et de solidarité entre les peuples des Amériques ;

e) l'élimination de la variole et le Fonds renouvelable : qu'ont-ils en commun ?

Mesure à prendre par le Comité exécutif

15. Le Comité exécutif est prié de prendre note du présent rapport et de fournir des recommandations pour amplifier la célébration.

- - -